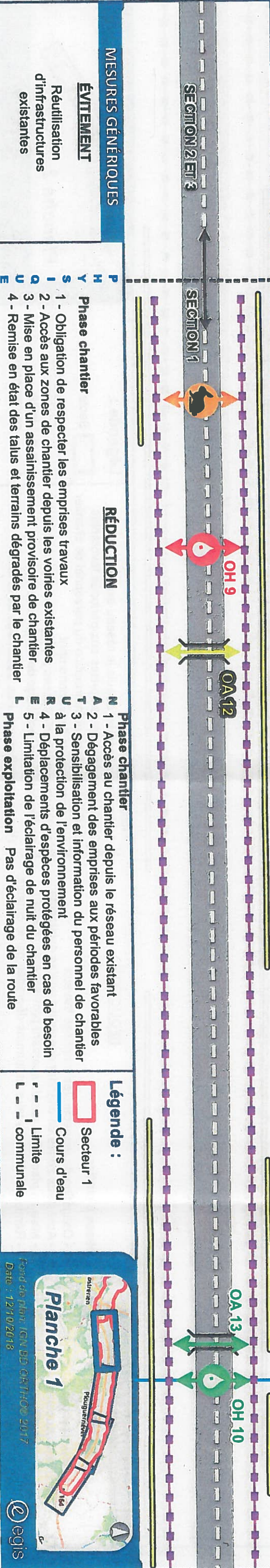
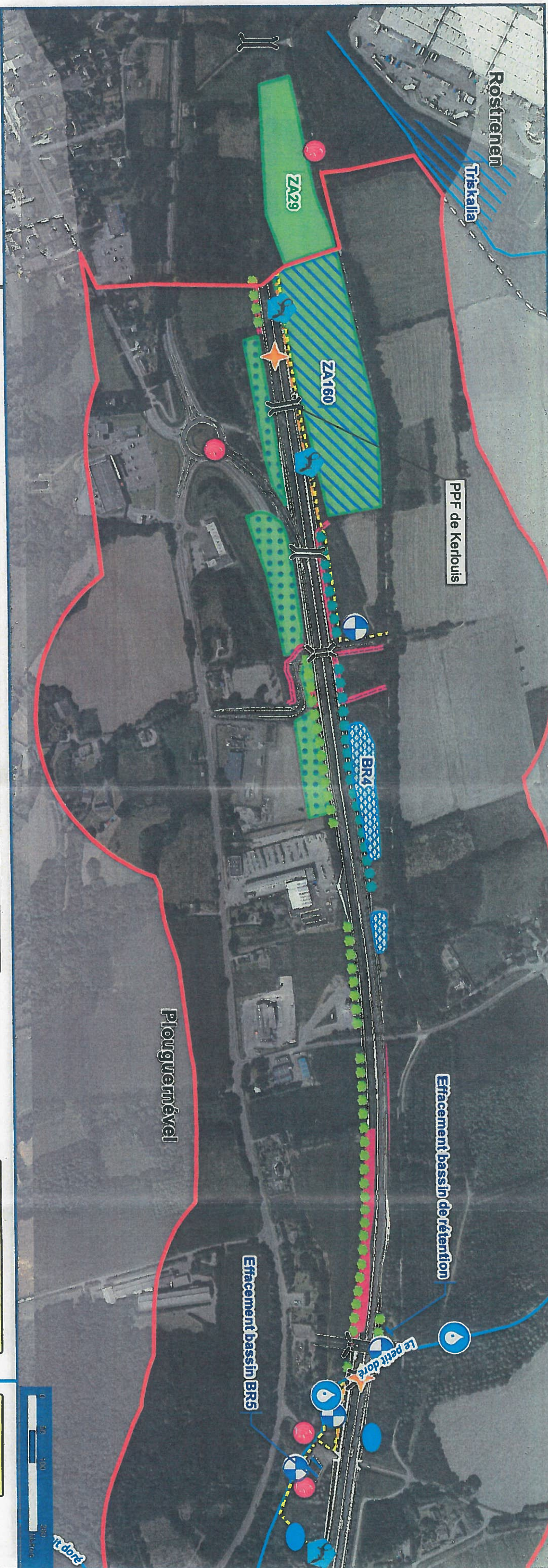


**RN 164 - Section 1**  
Synthèse des mesures ERC



MESURES GÉNÉRIQUES	MESURES SPÉCIFIQUES	MESURES DE COMPENSATION
<p><b>ÉVITEMENT</b></p> <p>Réutilisation d'infrastructures existantes</p>	<p><b>Mesures d'évitement</b></p> <p>Évitement des zones sensibles</p> <p><b>Mesures de suivi</b></p> <p>Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau</p>	<p><b>Mesures de réduction</b></p> <p>Bassin d'assainissement définitif</p> <p>Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit</p> <p>Mise en place de clôtures provisoires anti-intrusion</p> <p>Imperméabilisation des fossés</p>
<p><b>RÉDUCTION</b></p> <p><b>Phase chantier</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Obligation de respecter les emprises travaux</li> <li>2 - Accès aux zones de chantier depuis les voiries existantes</li> <li>3 - Mise en place d'un assainissement provisoire de chantier</li> <li>4 - Remise en état des talus et terrains dégradés par le chantier</li> </ol>	<p><b>Phase chantier</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Accès au chantier depuis le réseau existant</li> <li>2 - Dégageement des emprises aux périodes favorables</li> <li>3 - Sensibilisation et information du personnel de chantier à la protection de l'environnement</li> <li>4 - Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin</li> <li>5 - Limitation de l'éclairage de nuit du chantier</li> </ol> <p><b>Phase exploitation</b></p> <p>Pas d'éclairage de la route</p>	<p><b>Aménagements paysagers pour les chiroptères</b></p> <p>Mise en place d'habitats de substitution: Reptiles Amphibiens</p> <p>Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères)</p> <p>Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après</p> <p>Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15</p>
<p><b>Légende :</b></p> <p>Secteur 1</p> <p>Cours d'eau</p> <p>Limite communale</p>	<p><b>Aménagements paysagers pour les chiroptères</b></p> <p>Mise en place de clôtures définitives pour la faune</p> <p><b>Franchissabilité des ouvrages pour la faune</b></p> <p>Passage de grande faune</p> <p>Passage de petite faune</p> <p>Ouvrage hydraulique</p> <p>Ouvrage</p>	<p><b>En faveur des zones humides:</b></p> <p>Site de compensation</p> <p><b>En faveur des espèces protégées:</b></p> <p>Site de compensation</p> <p>Reboisement</p> <p>Reconstitution des haies doubles strates</p> <p>Reconstitution des haies bocagères</p> <p>Reconstitution des haies arbustives</p>

**Planche 1**

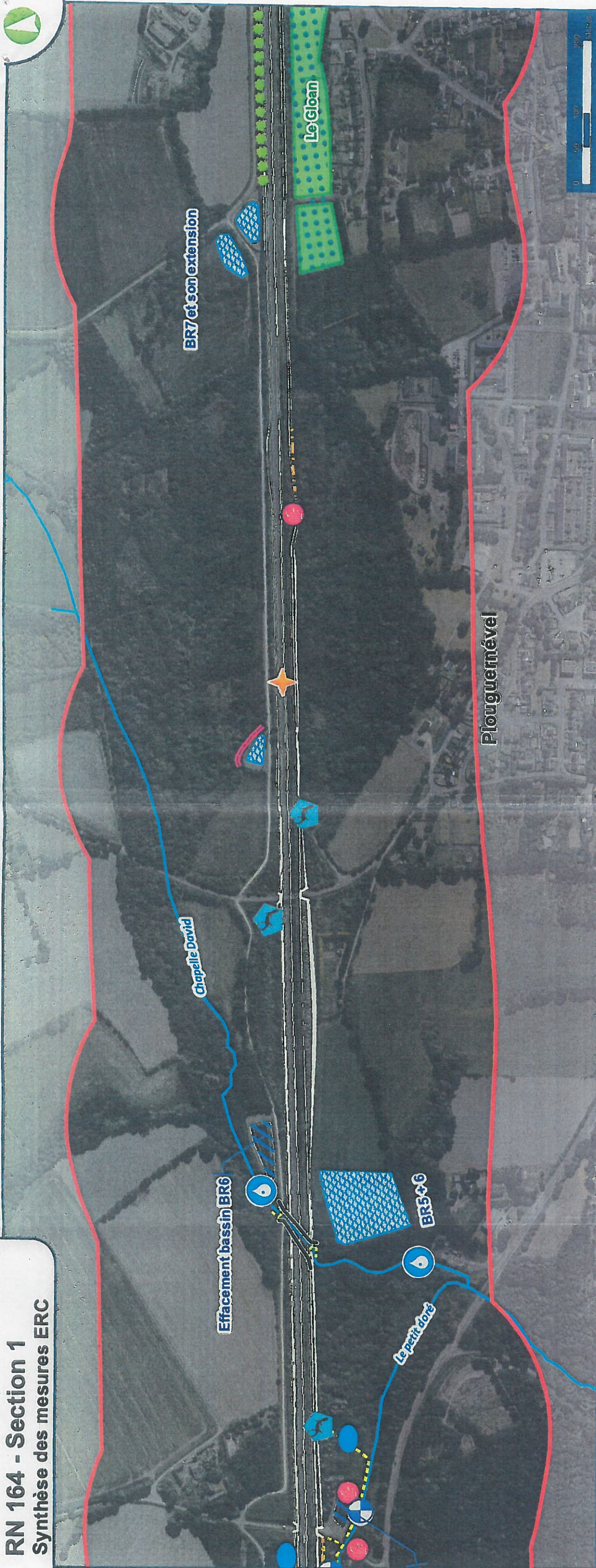
Fond de plan: IGN BD Carthage 2017  
Date: 12/10/2018

egis



# RN 164 - Section 1

## Synthèse des mesures ERC



### MESURES GÉNÉRIQUES

**ÉVITEMENT**  
 Réutilisation d'infrastructures existantes

### MESURES SPÉCIFIQUES

- Mesures d'évitement**
- Évitement des zones sensibles
  - Mesures de suivi**
  - Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau

### RÉDUCTION

- PHYSIQUE**
- Phase chantier
  - 1 - Obligation de respecter les emprises travaux
  - 2 - Accès aux zones de chantier depuis les voiries existantes
  - 3 - Mise en place d'un assainissement provisoire de chantier
  - 4 - Remise en état des talus et terrains dégradés par le chantier
- NATUREL**
- 1 - Accès au chantier depuis le réseau existant
  - 2 - Dégagement des emprises aux périodes favorables
  - 3 - Sensibilisation et information du personnel de chantier à la protection de l'environnement
  - 4 - Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin
  - 5 - Limitation de l'éclairage de nuit du chantier
- Phase exploitation** Pas d'éclairage de la route

- Mise en place d'habitats de substitution:
- Reptiles
  - Amphibiens
  - Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères)
  - Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après
  - Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15
- Mesures de réduction**
- Bassin d'assainissement définitif
  - Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit
  - Mise en défens des zones sensibles
  - Mise en place de clôture provisoires anti-intrusion
  - Imperméabilisation des fossés

### Phase chantier

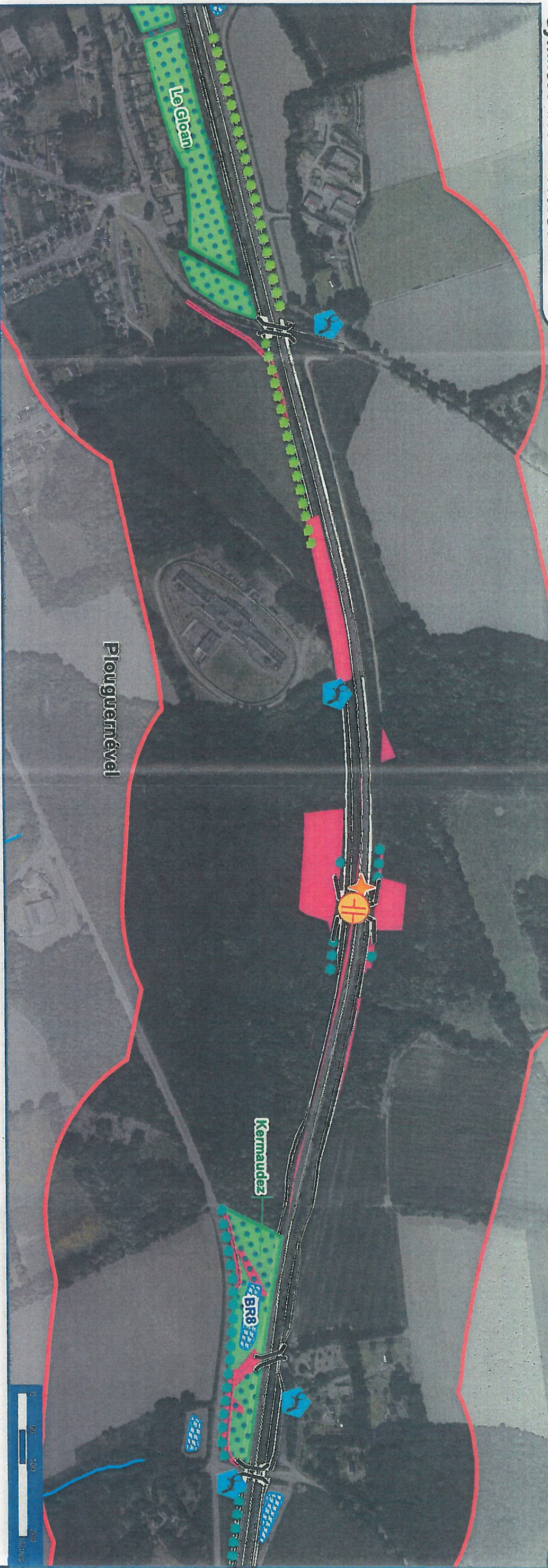
- Aménagements paysagers pour les chiroptères
  - Mise en place de clôtures définitives pour la faune
- Franchissabilité des ouvrages pour la faune**
- Passage de grande faune
  - Passage de petite faune
  - Ouvrage hydraulique
  - Ouvrage

### Légende :

- Secteur 1
- Cours d'eau
- Limite communale

- Mesures de compensation**
- En faveur des zones humides:**
- Site de compensation
- En faveur des espèces protégées:**
- Site de compensation
  - Reboisement
  - Reconstitution des haies doubles strates
  - Reconstitution des haies bocagères
  - Reconstitution des haies arbrustives





MESURES GÉNÉRIQUES	
<b>ÉVITEMENT</b> Réutilisation d'infrastructures existantes	<b>RÉDUCTION</b> <b>Phase chantier</b> N 1 - Accès au chantier depuis le réseau existant A 2 - Dégagement des emprises aux périodes favorables T 3 - Sensibilisation et information du personnel de chantier U à la protection de l'environnement R 4 - Déplacements d'espèces protégées en cas de besoin E 5 - Limitation de l'éclairage de nuit du chantier <b>Phase exploitation</b> Pas d'éclairage de la route
<b>MESURES SPÉCIFIQUES</b>	<b>Légende :</b> Secteur 1 Cours d'eau Limite communale
<b>Mesures d'évitement</b> Évitement des zones sensibles	<b>Mesures de réduction</b> Bassin d'assainissement définitif Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit Mise en défens des zones sensibles
<b>Mesures de suivi</b> Suivis physico-chimique et biologique des cours d'eau	<b>Mesures de compensation</b> En faveur des zones humides: Site de compensation En faveur des espèces protégées: Site de compensation Reboisement Reconstitution des haies doubles strates Reconstitution des haies bocagères Reconstitution des haies arbustives

**Mesures de réduction**

- Abattage doux des arbres à cavités (chiroptères)
- Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier et après
- Aménagement des abords des passages grande faune OA13 et OA15

**Mesures de compensation**

- Reboisement
- Reconstitution des haies doubles strates
- Reconstitution des haies bocagères
- Reconstitution des haies arbustives

**Mesures d'évitement**

- Bassin d'assainissement définitif
- Maintien de corridors fonctionnels dans les zones de transit
- Mise en défens des zones sensibles

**Mesures de suivi**

- Mise en place de clôture provisoires anti-intrusion
- Imperméabilisation des fossés

**Mesures de compensation**

- Mise en place d'habitats de substitution: Reptiles Amphibiens
- Aménagements paysagers pour les chiroptères
- Mise en place de clôtures définitives pour la faune

**Passage de grande faune**

- Passage de grande faune
- Passage jugé seulement possible ou aléatoire des espèces
- Uniquement par la petite faune
- Non franchissable

**Passage de petite faune**

- Passage de petite faune
- Ouvrage hydraulique
- Ouvrage

**Passage jugé seulement possible ou aléatoire des espèces**

- Passage jugé seulement possible ou aléatoire des espèces
- Uniquement par la petite faune
- Non franchissable

**Planche 3**

Fond de Plan: IGN BD ORTHO® 2017  
Date: 12/19/2018  
egis



